

# GAZIFÈRE INC.

## SUIVI DE LA VENTE DE GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE FERMETURE DES LIVRES 2022

### INTRODUCTION

Afin de se conformer aux obligations découlant du [Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur](#)<sup>1</sup>, Gazifère devait livrer une quantité minimale de gaz de source renouvelable (« GSR ») représentant environ 1 % de sa projection volumétrique pour l'année 2022. L'approvisionnement du GSR requis pour respecter son obligation pour l'année 2022 a été autorisé par la Régie dans le cadre de la décision [D-2022-124](#)<sup>2</sup>.

Aux termes de la décision [D-2020-166](#)<sup>3</sup>, la Régie a approuvé l'approche prévoyant la vente de la quantité de GSR acquise, à la clientèle de Gazifère, sur une base d'achat volontaire ainsi que les modalités entourant la mise en place de cette stratégie.

Le présent document vise à présenter les résultats de la vente du GSR sur une base volontaire ainsi que le suivi détaillé du CER<sup>4</sup> pour l'année 2022.

### APPROVISIONNEMENT

La Régie a approuvé, aux termes de la décision [D-2022-040](#)<sup>5</sup>, la stratégie d'achat de GSR proposée par Gazifère pour l'année 2022 ainsi que les caractéristiques contractuelles de l'entente de principe conclue avec un fournisseur de GSR. Cette entente prévoyait que l'injection de GSR allait débuter en octobre 2022, soit au moment de la mise en opération de l'usine de production du fournisseur. Toutefois, le démarrage de l'usine a dû être reporté à l'année 2023 en raison de difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, nécessaires aux installations de production. Dans l'objectif de répondre à ses obligations réglementaires, Gazifère s'est tourné vers le marché à court terme pour combler ses besoins en GSR pour l'année 2022. Dans la décision [D-2022-124](#)<sup>6</sup>, la Régie autorisait

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.

<sup>2</sup> Dossier R-4194-2022, décision [D-2022-124](#), paragraphe 37

<sup>3</sup> Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 138.

<sup>4</sup> Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 141.

<sup>5</sup> Dossier R-4122-2020, décision [D-2022-040](#), paragraphe 93.

<sup>6</sup> Dossier R-4194-2022, décision [D-2022-124](#), paragraphe 37.

Gazifère à acquérir, de deux fournisseurs, un volume total de 73 000 GJ. Cette quantité permettait à l'entreprise de respecter son obligation réglementaire. Le tableau 1 résume la situation de l'approvisionnement en GSR pour l'année 2022.

**Tableau 1 – Approvisionnement en 2022**

|                                      | GJ        | M <sup>3</sup>           |
|--------------------------------------|-----------|--------------------------|
| <b>Volumes réglementaires requis</b> |           | 1 906 767 m <sup>3</sup> |
| <b>Volumes autorisés</b>             | 73 000 GJ | 1 926 616 m <sup>3</sup> |
| <b>Volumes achetés</b>               | 72 620 GJ | 1 916 601 m <sup>3</sup> |

Les écarts constatés entre les volumes réglementaires requis, les volumes autorisés et les volumes achetés sont présentés et expliqués dans le tableau 2 ci-dessous:

**Tableau 2 – Présentation et justification des écarts**

|   | M <sup>3</sup>           | GJ | Justification  |
|---|--------------------------|----|--|
| <b>Écart entre les volumes autorisés et les volumes achetés</b>                     | (10 015 m <sup>3</sup> ) |    | L'un des fournisseurs n'a pas été en mesure de livrer comme prévu au cours d'une journée. Toutefois, cette situation n'a pas compromis l'atteinte de l'obligation réglementaire. |
| <b>Écart entre les volumes achetés en 2022 et les volumes réglementaires requis</b> | 9 834 m <sup>3</sup>     |    | Gazifère propose de transférer le volume excédentaire résiduel et les coûts y afférents au CER de l'année 2023.  |

Le suivi détaillé du CER est présenté à la pièce GI-2, document 1.8.2.

## RÉSULTATS DE LA VENTE DE GSR

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Gazifère comptait 820 adhésions de clients volontaires au GSR. En l'espace de douze mois, près de 800 clients supplémentaires ont choisi d'adhérer volontairement au Tarif GSR. Ce résultat s'explique à la fois par la réalisation d'activités promotionnelles ciblées et par l'implication des représentants du service à la clientèle qui veillent à faire connaître le GSR aux clients qui communiquent avec Gazifère. Par ailleurs, l'imposition d'un Tarif de socialisation, qui a été facturé, pour une première fois, aux clients

non volontaires en 2022, a suscité beaucoup de questions de la part de la clientèle et d'intérêt à adhérer volontairement à ce tarif.

Au cours de l'année 2022, 79 clients ont résilié leur adhésion au Tarif GSR, dont 62 en raison d'un déménagement. Conséquemment, en date du 31 décembre 2022, Gazifère comptait 1 533 clients volontaires au Tarif GSR, dont 713 nouveaux clients, au net.

**Tableau 3 – Évolution des adhésions au GSR**

|  | <b>Total 2020</b> | <b>Total 2021</b> | <b>Total 2022</b> | <b>Total</b> |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Tarif 2 - Nombre d'adhérants             | 199               | 630               | 777               | 1606         |
| Tarif 2 - Nombre de résiliations réelles | 0                 | 25                | 77                | 102          |
| <b>Addition nette - Tarif 2</b>          | <b>199</b>        | <b>605</b>        | <b>700</b>        | <b>1504</b>  |
| Tarif 1 - Nombre d'adhérant              | 5                 | 11                | 15                | 31           |
| Tarif 1 - Nombre de résiliations réelles | 0                 | 0                 | 2                 | 2            |
| <b>Addition nette - Tarif 1</b>          | <b>5</b>          | <b>11</b>         | <b>13</b>         | <b>29</b>    |
| <b>Total - Addition nette</b>            | <b>204</b>        | <b>616</b>        | <b>713</b>        | <b>1533</b>  |

Par ailleurs, 1% de la clientèle volontaire de Gazifère a choisi d'adhérer au Tarif GSR à hauteur de 100% de leur consommation, alors que la majorité des adhérents ont choisi d'attribuer entre 2% et 5% de leur consommation au Tarif GSR. Étant donné que le pourcentage minimal pour être soustrait de la socialisation a augmenté à 2% en 2023, Gazifère a avisé tous les clients ayant adhéré au Tarif GSR à hauteur de 1% afin de leur proposer d'augmenter leur pourcentage à 2% de manière à ce qu'ils puissent se soustraire à une éventuelle socialisation. Conséquemment, le nombre de clients ayant choisi un pourcentage de 1% est en décroissance depuis la fin de l'année 2022.

L'injection de GSR dans le réseau de distribution de Gazifère a permis des réductions de 3 643 tonnes de GES, dont 320 tonnes proviennent directement des clients ayant adhéré volontairement au Tarif GSR.

Tel que demandé par la Régie dans la décision [D-2022-120](#)<sup>7</sup>, Gazifère présente le sommaire des résultats de la vente du GSR à la clientèle volontaire en 2022 dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 –  
Sommaire des résultats de la vente de GSR à la clientèle volontaire en 2022**

|  | m <sup>3</sup> | \$                           |
|--|----------------|------------------------------|
| Volumes vendus à la clientèle volontaire                             | 167 510        |                              |
| Surcoût du GSR   |                | 2 763 059                    |
| - Coûts évités   |                | (170 045)                    |
| - Surcoûts reliés aux ventes de GSR                                  |                | (119 215)                    |
| + Intérêt CER  |                | 6 463                        |
| - Transfert au CER 2023 des coûts reliés aux volumes achetés en trop |                | (13 974)                     |
| Solde du CER 2024  |                | 2 466 288                    |
| + Solde résiduel 2020  |                | 165 980                      |
| <b>Solde GSR 2022 et solde résiduel de 2020 à socialiser en 2024</b> |                | <b>2 632 268<sup>8</sup></b> |

Concernant la demande de la Régie formulée dans la décision [D-2020-166](#)<sup>9</sup>, aux termes de laquelle elle demandait un suivi quant au nombre de clients ayant adhéré au Tarif GSR lors d'une année donnée, et ayant également été facturés pour la socialisation de cette même année deux années plus tard, Gazifère indiquait à la pièce [GI-68, document 1](#)<sup>10</sup>,

<sup>7</sup> Dossier R-4199-2022, Décision [D-2022-120](#), paragraphe 99.

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir la pièce GI-2, document 1.8.2 du présent dossier. En date du 31 décembre 2022, aucun client en service-T n'a injecté du GSR dans le réseau de Gazifère. Un client en Service-T a toutefois adhéré au Tarif GSR de Gazifère pour un petit volume de GSR.

<sup>9</sup> Dossier R-4122-2020, Décision [D-2020-166](#), paragraphe 142.


<sup>10</sup> Dossier R-4122-2020, Phase 5, B-0431, [GI-68, document 1](#), page 3 de 5.

que 17 clients<sup>11</sup> ayant adhéré au Tarif GSR en 2020 seront également facturés pour de la socialisation en 2022 en raison d'une adhésion à un pourcentage de GSR inférieur au seuil minimum requis.


## MISE EN MARCHÉ






En 2022, Gazifère a poursuivi sa stratégie de communication relative au GSR, laquelle a été amorcée en 2020. La stratégie de communication mise en place est divisée en 3 phases : éducation, vente (promotion) et diffusion des résultats. Les phases 1 et 2 ont été effectuées en alternance tout au long de l'année. Quant aux activités effectuées relativement à la phase 3, soit la diffusion des résultats, celles-ci ont été réalisées principalement dans les derniers mois de l'année 2022 afin de notamment mettre en lumière la participation de la clientèle au Tarif GSR.



**Tableau 5 – Stratégie promotionnelle**

| <b>Phase 1 : Éducation et sensibilisation</b>    |                     |  |
|--|---------------------|--|
| <i>Activités</i>                                 | <i>Dates</i>        | <i>Visuels</i>   |
| Microsite Énergie inspirante-valorisation du GSR | Janvier à août 2022 |  |

<sup>11</sup> Dans cette preuve, Gazifère indiquait que 27 clients n'avaient pas atteint le pourcentage minimal requis pour être exclu de la socialisation. Elle proposait toutefois d'arrondir les résultats se trouvant au-dessus d'un certain pourcentage, ce qui permettait à 10 des 27 clients d'être exclus de la socialisation. La Régie a autorisé cette demande dans la décision [D-2022-040](#), par. 78.

|  |                  |  |
|--|------------------|--|
| <p>Capsule animée éducative</p>  | <p>Juin 2022</p> |    |
| <p>Kiosque à la Foire Écosphère</p>  | <p>Juin 2022</p> |   |
| <p><b>Phase 2 – Vente et promotion</b></p>   |                  |  |
| <p>Article éditorial à Cogeco nouvelle web sur la transition énergétique de Gazifère</p> | <p>Mai 2022</p>  |  |

|  |                              |  |
|--|------------------------------|--|
| <p>Infolettre à l'ensemble des clients</p>   | <p>Mai 2022</p>              | <p style="text-align: center;"><b>Le gaz naturel renouvelable...</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>C'est quoi?</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>Pourquoi?</b></p>  </div> </div> |
| <p>Campagne numérique pour encourager l'adhésion au Tarif GSR</p>  | <p>Avril à décembre 2022</p> |    |
| <p>Campagne radio destinée aux entrepreneurs pour les inciter à adhérer au Tarif GSR</p>   | <p>Août-septembre 2022</p>   | <p>Image non applicable</p>  |
| <p>Encart envoyé à tous les clients</p>  | <p>Juin 2022</p>             |    |
| <p><b>Phase 3 : Diffusion des résultats</b></p>  |                              |  |
| <p>Visibilité donnée aux entreprises lors du Gala de la Chambre de commerce de Gatineau pour souligner les efforts de verdissement déployés par la clientèle, notamment l'adhésion volontaire au Tarif GSR</p> | <p>Novembre 2022</p>         |   |

|   |                             |   |
|---|-----------------------------|---|
| <p>Socialisation: augmentation de l'obligation minimale de GSR à 2%. Lettre et FAQ envoyées à tous nos clients.</p> | <p>Décembre 2022</p>        | <p style="text-align: center;"><b>FOIRE AUX QUESTIONS</b><br/>Gaz naturel renouvelable (GNR)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1</b> Pour quelle raison Gazifère n'assume pas le surcoût du GNR pour tous les clients?<br/><small>Les charges associées à l'acquisition de GNR sont issues du Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur du gouvernement du Québec et vise à faire du Québec un chef de file dans le domaine de l'énergie renouvelable en plaçant le consommateur au centre des initiatives. Gazifère, comme tous les distributeurs de gaz naturel, est tenu de livrer annuellement une quantité de gaz naturel renouvelable pour satisfaire à cette obligation et les coûts associés à cette démarche doivent être ultérieurement récupérés auprès des clients.*</small></li> <li><b>2</b> Pourquoi le surcoût du GNR n'a-t-il pas été imposé à tous les clients de Gazifère dès le départ ?<br/><small>Depuis 2020, nous offrons à nos clients de contribuer à un environnement meilleur en adhérant au tarif GNR. Les clients qui acceptent volontairement d'assujettir une part de leur consommation au tarif GNR encouragent le filère du GNR au Québec et contribuent à réduire les émissions de GES et de méthane de la province. Nous sommes confiants qu'avec le temps, la reconnaissance des avantages écologiques du gaz naturel renouvelable permettra à suffisamment de clients d'adhérer volontairement et que le partage des coûts ne sera plus nécessaire.</small></li> <li><b>3</b> Est-ce que tous les clients de Gazifère doivent payer ces frais?<br/><small>Oui. Tous les clients résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels sont assujettis à cet ajustement approuvé par la Régie de l'énergie. Cependant, les clients ayant déjà adhéré volontairement au tarif GNR à un pourcentage permettant d'atteindre le seuil minimal obligatoire pour l'année 2020 sont exemptés. En 2020, ce seuil est de 2.</small></li> <li><b>4</b> Comment déterminez-vous le seuil minimal obligatoire par année?<br/><small>Le seuil minimal représente un cabot qui tient compte du pourcentage mensuel au tarif GNR choisis par le client (%) multiplié par le nombre de mois d'adhésion. Toutefois, pour l'année 2020, considérant que le GNR ne fut offert qu'à partir du mois de septembre, nous avons établi le seuil à 2.</small></li> </ol>  |
| <p>Badge d'ambassadeur (autocollant) envoyé aux clients ayant adhéré volontairement au Tarif GSR</p>                | <p>Février et juin 2022</p> |   |

## CONCLUSION

Gazifère estime que les résultats de l'année 2022 démontrent l'intérêt croissant de la clientèle pour le GSR. Gazifère est toutefois d'avis que plus d'efforts seront requis à court terme pour contribuer à l'acceptabilité du réseau gazier, atteindre les objectifs de réduction de GES fixés par le gouvernement dans le secteur du bâtiment et devenir le premier distributeur de gaz naturel en Amérique du Nord à offrir un réseau composé à 100% d'énergies vertes et renouvelables d'ici 2050. Pour ce faire, Gazifère estime que les volumes de GSR livrés dans son réseau devront croître plus rapidement. Pour y parvenir, Gazifère met beaucoup d'efforts à concevoir une stratégie d'approvisionnement de GSR qui lui permettra d'acquérir des volumes à bon prix et a entrepris une réflexion afin de modifier sa stratégie de commercialisation du GSR.